

**Autrans
Méaudre**
en Vercors

N°13 • MAI • 2021

L'écho de nos villages

* ÉCONOMIE ET SOCIAL

* TRANSITION ÉCOLOGIQUE

* LE DOSSIER

* PARTICIPATION CITOYENNE

www.autrans-meaudre.fr

SOMMAIRE

ÉCONOMIE ET SOCIAL 3/4

- Quels sont vos droits ?
- Un point sur les aides
- Bons d'achats aidés Keetiz
- Ateliers solidaires

LA VIE DE NOS VILLAGES 5

- Des incivilités à l'école
- Le FIFMA dans la file d'attente des salles de cinéma...

TRANSITION ÉCOLOGIQUE 6/7

- Je composte, nous compostons !
- Hirondelles, quel retour ?
- L'Espace Naturel Sensible de la Molière – Sornin - Un écrin de nature
- L'Alpage, un espace partagé

LE DOSSIER 8/9/10

- Création d'une régie de chauffage urbain
- Un approvisionnement en bois 100 % maîtrisé
- Focus sur la forêt communale d'Autrans-Méaudre en Vercors

PARTICIPATION CITOYENNE 11

- Une belle mobilisation
- La première édition de la journée Eco-Citoyenne

PORTRAITS 12

- "Vert Tacot" : une auto-école mais pas que...
- De nouveaux projets à l'agence BEROU D IMMOBILIER

TOURISME 13/14

- Bilan de saison 2020/2021
- Un joli dynamisme collectif...
- Pourquoi une taxe de séjour ?

TRIBUNE LIBRE 15

CARTE AM'I 16

ETAT CIVIL 16

PERMIS DE CONSTRUIRE 16

* Edito *

Une saison s'achève.

Une saison dont nous rêvions tous depuis longtemps : 4 mois d'un enneigement idéal, des conditions météo fabuleuses, du soleil, du froid, une belle fréquentation tous les week-ends et pour les vacances scolaires, un chiffre d'affaires record pour nos partenaires, nos clients, nos personnels...

Bref, le sourire pour tous.

Mais la pandémie en a voulu autrement.

Aucune dérogation possible pour nos remontées mécaniques malgré les nombreuses sollicitations de toute la profession.

Seule satisfaction, l'autorisation d'ouvrir pour nos clubs, et sur ce point la commune a joué pleinement son rôle social.

L'activité nordique aura tiré son épingle du jeu, permettant à nos habitants, mais aussi à de nombreux visiteurs, de s'oxygéner et de pratiquer une belle activité sportive, s'évadant un moment du contexte anxiogène.

Aujourd'hui les budgets sont votés, une situation saine de nos finances communales nous permet sereinement d'envisager de nouveaux investissements. L'équilibre budgétaire du Nordique est atteint malgré les surcoûts liés aux contraintes sanitaires. Nos inquiétudes restent fortes néanmoins quant au budget de la Régie des remontées mécaniques pour laquelle, malgré les aides de l'état, l'équilibre financier sera difficile, voire impossible à trouver.

Et le budget bois et forêts cette année, avec des ventes incertaines, ne pourra pas nous venir en aide.

Déjà nous préparons la saison d'été. Elle s'annonce riche en manifestations et événements.

J'espère que d'ici là nous pourrons revivre normalement, nous rencontrer, échanger, et faire vivre la participation citoyenne ... tout ce qui fait le bonheur d'être ensemble.

En attendant des temps plus chaleureux prenez soin de vous et de vos proches.

■
Hubert Arnaud
Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors



* Economie et social

QUELS SONT VOS DROITS ?



En 2020, 5,8 millions de ménages ont été éligibles au **CHÈQUE ÉNERGIE**. D'une valeur moyenne de 150 €, il permet aux ménages aux revenus modestes de bénéficier d'une aide pour régler totalement ou partiellement leurs dépenses énergétiques.

Trois années après son lancement, ce dispositif évolue dans le but d'améliorer son fonctionnement et le taux d'usage du chèque énergie.

Trois grands changements vont être opérés.

1- DE NOUVEAUX CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Si le revenu fiscal de référence annuel par unité de consommation (UC) de votre foyer est inférieur à 10 800 €, vous êtes éligibles à cette aide.

Jusqu'à maintenant, seuls les ménages soumis au paiement d'une taxe d'habitation (même s'ils en sont exonérés) et les résidents de logements-foyers conventionnés APL étaient éligibles. En 2021, le dispositif a été élargi aux résidents en EHPAD, EHPA ou USLD. Il en va de même pour les ménages en situation d'intermédiation locative.

Dans tous les cas, aucune démarche administrative n'est requise de votre part. Les chèques énergie sont automatiquement envoyés par voie postale. Ils peuvent être utilisés pour le paiement de facture gaz ou électricité et sont utilisables jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

2- DÉSORMAIS LES DEMANDES DE PRÉ-AFFECTATION PEUVENT SE FAIRE PAR VOIE POSTALE

Pour simplifier vos démarches, le montant du chèque peut automatiquement être déduit de vos factures d'énergies. Vous pourrez aussi dorénavant soit le renvoyer par voie postale à votre fournisseur, soit effectuer la démarche par téléphone ou en ligne.

3- CONTRÔLER VOTRE CONSOMMATION EN TEMPS RÉEL

Bénéficiaire du chèque énergie, votre fournisseur d'électricité et de gaz a l'obligation de vous donner accès en temps réel à vos données de consommations (exprimées en euros) pour vous permettre une gestion plus fine de votre consommation.

Pour en savoir plus :

🌐 <https://chequeenergie.gouv.fr>

UN POINT SUR LES AIDES

■ AIDES DE L'ÉTAT

● Les mesures d'urgence de l'état dans le cadre du COVID 19 et l'élargissement du Fonds de solidarités aux acteurs économiques de Montagne.

● Les mesures concernant le plan de relance de l'état et notamment la baisse des impôts. L'état prévoit une baisse de la CVAE de 50 %.

■ AIDES DE LA RÉGION

● Les aides exceptionnelles de soutien aux acteurs économiques de la Région. Le Plan Montagne Région pour lequel la Région a mis en place 3 piliers d'intervention (un sur des mesures d'urgence pour les acteurs économiques, un concernant un prêt aux entreprises et un pour l'accompagnement des collectivités).

■ AIDES DE LA CCMV

Aides économiques dans le cadre du COVID 19 pour l'année 2020 et Plan de relance pour l'année 2021. Les mesures d'aides (ci-dessous) sont reconduites. Un courrier a été adressé au 1er ministre pour demander, au titre de l'année 2021 :

● un dégrèvement de 100 % de la CFE avec une prise en charge de 50 % par l'état et 50 % par la CCMV pour les centres de vacances, hôtels, équipements de loisirs et touristiques, parcs d'attractions et parcs à thèmes et clubs de sport ;

● un dégrèvement de 66 % de la CFE avec une prise en charge de 50 % par l'État pour les bars, cafés, restaurants, location et vente d'articles de sport ;



● un dégrèvement de 33 % de la CFE avec une prise en charge de 50 % par l'état pour les activités concernées par le 1er dégrèvement en 2020 ;

● une aide compensatrice ou une diminution du % de la perte du CA de 50 % à 30 % sur le fond de solidarité.

■ ZOOM SUR LES CENTRES DE VACANCES

La CCMV et des élus de la commune ont souhaité rencontrer dans un premier temps les centres de vacances. Les autres hébergements seront visités dans un second temps.

Le but est de prendre connaissance de leur situation, notamment financière en les sondant sur leur avenir, les informer sur les dispositifs d'aides et identifier des leviers sur lesquels il est possible d'agir pour les aider à préparer la relance de leur activité le cas échéant. ■

BONS D'ACHATS AIDÉS KEETIZ

La communauté de communes fait évoluer l'action **des bons d'achats aidés Keetiz en passant l'aide de 20 à 40 %**.

Pour rappel : les habitants du Vercors ont la possibilité d'acheter des bons d'achats aidés à hauteur de 40 %. En achetant un bon de 25 € ils n'en payent en fait que 15 €.

10 € sont offerts par la Communauté de Communes dans le cadre du plan de soutien à l'économie locale. Ces bons sont à consommer chez les commerces partenaires.

Toutes les informations sur le site de la communauté de communes.

🌐 www.vercors.org



* Economie et social

ATELIERS SOLIDAIRES

ATELIERS
COUTURE, TRICOT
CROCHET, JEUX



La commune d'Autrans-Méaudre en Vercors envisage de proposer dès ce printemps des ateliers couture, tricot, crochet, jeux à l'ensemble des habitants, dans le respect des règles sanitaires actuelles (maximum 6 participants par atelier).

Avant de débuter ces ateliers, nous souhaiterions savoir si ceux-ci pourraient vous intéresser.

Pour cela, merci de compléter le coupon réponse disponible aux accueils des mairies et des agences postales ou sur le site de la commune.

Vous pouvez également nous adresser vos souhaits, vos préférences horaires par mail à : ✉ mairie@autrans-meaudre.fr

Les personnes « expérimentées » sont les bienvenues pour faire fonctionner ces moments d'échange et de partage.

Mairie Autrans ☎ 04 76 95 32 22

Mairie Méaudre ☎ 04 76 95 20 16

Agence Postale Autrans ☎ 04 76 95 31 97

Agence Postale Méaudre ☎ 04 76 95 20 26 ■

BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE ? POUR NAVIGUER SUR INTERNET ?

La commune d'Autrans-Méaudre en Vercors vous propose des permanences pour vous accompagner dans vos démarches administratives en ligne telles que impôts, CAF, carte d'identité, carte grise, pôle emploi, retraite, etc... ou simplement pour vous aider à régler un problème rencontré sur internet (création d'une adresse mail, d'un compte google, etc.).

● Les lundis matin de 9h à 12h en Mairie d'Autrans

● Les lundis après-midi de 14h à 16h30 en Mairie de Méaudre

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès des accueils des mairies.

Matthieu GASCARD (jeune en service civique) se fera un plaisir de vous aider. ■



MISSION LOCALE ISERE DRAC VERCORS

La Mission Locale Isère Drac Vercors intervient sur rendez-vous sur les communes du plateau du Vercors et notamment à Autrans une permanence a lieu à la mairie tous les mardis de 8h30 à 12h.

Elle répond aux besoins des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou qui le seront prochainement :

● recherche d'emploi, d'alternance, de stage (découverte de métiers), d'une formation, de financements (formation, BAFA, permis de conduire...);

- détermination et validation d'un projet professionnel ;
- information et conseil : CV et lettre de motivation ;
- aide aux démarches administratives. ■



CUISINE A L'AGOPOP



Depuis début mars, L'AGOPOP propose des ateliers de cuisine. Cette initiative découle de la réflexion faite à partir de la distribution des denrées issues de la cuisine solidaire. L'idée est de proposer aux personnes bénéficiaires de celle-ci de venir cuisiner « ensemble », prendre des idées de recettes faciles à refaire chez soi, et partager leur savoir-faire.

Plusieurs personnes sur Autrans-Méaudre en Vercors se sont déjà inscrites pour démarrer l'expérience.

A raison de 2 séances par mois, avec un thème défini. Les ateliers ont lieu dans les locaux de L'AGOPOP dans le respect des règles sanitaires et encadrés par deux salariées Noémie et Charlène. ■



* La vie de nos villages

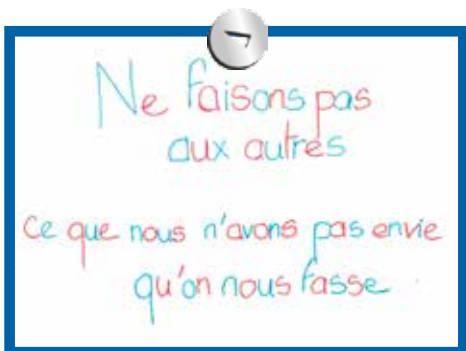
DES INCIVILITÉS À L'ÉCOLE

La cour de l'école d'Autrans est toujours ouverte pour permettre l'accès au terrain multisport. Mais depuis un certain temps de nombreuses incivilités sont constatées : mégots qui jonchent le sol, canettes, débris de verre, tags, dégradations par le feu, etc.

Nous avons augmenté le passage du personnel municipal pour nettoyer et le responsable des services techniques est intervenu auprès des jeunes.

Les enfants de l'école élémentaire d'Autrans n'ont pas manqué d'idées eux aussi pour sensibiliser les adolescents qui occupent régulièrement le préau de l'école.

Les parents, l'équipe éducative et les élus espèrent que les jeunes prendront conscience de leurs actes, et ne nous obligeront pas à fermer l'accès à cet espace. ■



LE FIFMA DANS LA FILE D'ATTENTE DES SALLES DE CINÉMA...



Culture, rencontres, être ensemble, donner du sens.

Depuis le début de l'année, force est de constater que ces mots mis en berne en 2020 hibernent encore, contraignant notre élan associatif et l'énergie collective du Festival international du film de montagne d'Autrans (FIFMA) à se faire discrets.

Mais notre envie est toujours là, bouillonnante, débordante, de faire renaître le plus vite possible cet événement qui va si bien à notre commune et qui est tant attendu d'un public local comme d'un public venu de tous horizons.

En décembre 2020 les rues d'Autrans étaient beaucoup trop calmes, l'émulation générale de tous les acteurs de ce rassemblement nous a terriblement manqué.

Dans ce contexte, sans autre possibilité l'équipe du Festival et son association ont proposé un festival hybride avec deux séances spéciales en ligne qui ont rassemblé quelques 3 440 spectateurs autour de films de la sélection 2020, les 4 et 5 décembre derniers.

En parallèle, les habitués du festival ou nouveaux spectateurs ont pu découvrir des pastilles vidéo gratuites sur une plateforme dédiée : lectures de livres, interviews, soirées musicales, qui ont rassemblé quelques 3 541 vues sur les 4 jours.

Malgré la frustration de ne pas sentir les salles du village vibrer, nous avons ressenti un élan commun pour partager ensemble notre attachement au FIFMA. Nous avons reçu beaucoup de soutiens et de messages positifs de la part de ceux qui ont pu suivre cette proposition inédite du Festival 2020.

Aujourd'hui, nous nous adaptons, nous imaginons demain ! Nous prenons part à ce vaste chantier dans lequel le monde de la culture et le monde en général sont impliqués : continuer de créer et de partager des richesses cinématographiques, éveiller nos regards aux montagnes et aux vivants du monde entier, partager de l'humain autour d'un événement commun, s'interroger sur le monde de demain et sur le devenir de notre territoire.

C'est donc avec une immense impatience que nous attendons de retrouver le public, l'ensemble des bénévoles et tous les professionnels impliqués dans le FIFMA autour d'un documentaire, d'un livre, d'une pratique en montagne ou d'une expérience inédite.

Restons éveillés, curieux, et pleins d'envies pour la culture ! ■



* Transition écologique

JE COMPOSTE, NOUS COMPOSTONS !

Bravo à tous les habitants de notre commune qui compostent chez eux leurs déchets biodégradables et bravo à ceux qui ont un poulailler ! N'oublions pas ceux qui participent à l'approvisionnement et surtout à la maintenance des composteurs collectifs !

A ce jour, le tiers de nos poubelles d'ordures ménagères est constitué de matières biodégradables, ce qui fait du compostage un choix judicieux tant sur le plan économique qu'environnemental, d'autant que la loi sur la Transition Énergétique prévoit d'interdire les biodéchets dans les conteneurs de déchets résiduels d'ici à 2024.

Depuis 20 ans, pour accompagner les habitants dans ce changement, la Communauté de communes du Massif du Vercors propose :

- des composteurs individuels : la vente de composteurs individuels au prix réduit de 30 €, en bois, fabriqués dans le Jura, d'une contenance de 400 litres. Lors du retrait de votre bac, les règles de compostage vous seront rappelées. Remplissez dès maintenant votre bon de commande à télécharger sur www.vercors.org rubrique Environnement.
- des composteurs pour votre activité professionnelle : la Communauté de communes fait appel à l'association locale Vert & Co pour vous accompagner dans la mise en place d'un système correspondant à la quantité de déchets produits. Après

un diagnostic, nous mettons en place un site de compostage de 3 bacs (de 600 ou 1 040 litres) et un accompagnement adapté (formation et suivi du site).

Le Programme de prévention des déchets a pour objectif d'équiper tous les lieux d'accueil touristiques.



Composteur individuel – 400 litres



Composteurs collectifs derrière l'école primaire de Méaudre – 1 040 litres

NOUVEAU EN 2021 ! Des composteurs pour tous, dans votre quartier : la Communauté de communes développe des sites de compostage au plus près des points de collecte afin de faciliter la pratique du compostage. Ces sites seront gérés par la collectivité. En moyenne, un site permet de réduire les déchets jusqu'à 5 tonnes par an et produit un compost de qualité.

Contactez l'association Vert&Co par mail : [✉ **compost@verteco.org**](mailto:compost@verteco.org)

HIRONDELLES, QUEL RETOUR ?



Credit photo Hirondelles rustiques juvéniles © Jean Deschâtres

Chaque printemps voit le retour de ces annonciatrices de beaux jours... les hirondelles. Hirondelles rustiques, hirondelles de fenêtre sont protégées, leurs nids aussi.

C'est pourquoi, afin de recenser la population de ces oiseaux dont les effectifs baissent depuis des années, des adhérents

locaux de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) souhaitent effectuer des comptages d'hirondelles et de leurs nids sur la commune.

Vous pouvez les y aider, en leur autorisant l'accès sur votre propriété, le temps d'une observation et d'un échange, voire en leur signalant les nids que vous connaissez.

Exemple : Y., éleveur près du village, attend que les hirondelles rentrent au nid en fin de journée pour refermer la porte de son hangar.

C., commerçant d'une commune voisine, a installé une planchette pour retenir les fientes et garder sa façade propre, un nid ayant été construit sous le faitage de la toiture de sa maison. La planchette pourra aussi servir de piste de décollage aux jeunes de l'année au moment du grand départ !

Faisons en sorte de pouvoir continuer à regarder le ballet des hirondelles dans notre ciel d'été, d'attendre leur retour au nid, d'observer les becquées du soir et leur regroupement sur les fils électriques juste avant le grand départ. Pour notre plaisir et pour celui des générations futures.

L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA MOLIÈRE – SORNIN - UN ÉCRIN DE NATURE

D'une superficie de 1354 ha, ce site présente des paysages exceptionnels et une mosaïque d'habitats naturels, dont la majorité d'intérêt européen.

Sur ce plateau calcaire et ces pentes rocheuses s'étendent milieux ouverts herbacés, milieux forestiers, landes et éboulis. Cette diversité des habitats permet une grande richesse faunistique et floristique. On peut y observer pins à crochet, gentianes jaunes mais aussi, avec un peu de chance et de patience, marmottes, chamois, tétras-lyre, gélinittes et de nombreuses autres espèces.

Chaque été les alpages s'animent du tintement des cloches de 300 génisses et des 1200 brebis qui passeront quatre mois sur place. Ces troupeaux trouvent ici une herbe de qualité pour passer la saison estivale, et permettent ainsi de maintenir les paysages ouverts.

Le classement « Espace Naturel Sensible » est demandé par les communes auprès du Département de l'Isère lorsqu'elles disposent d'un patrimoine naturel riche. C'est une labellisation qui ouvre l'accès à des crédits dédiés à la préservation de ce patrimoine et à sa valorisation auprès du public.

Le site de la Molière – Sornin est classé Espace Naturel Sensible depuis 2005. Sa gestion en est confiée au Parc naturel régional du Vercors du fait de son partage entre plusieurs communes.

Le site en effet concerne 4 communes :

- Engins pour 949 ha
- Sassenage pour 244 ha
- Autrans-Méaudre en Vercors pour 119 ha
- Lans-en-Vercors pour 39 ha



De nombreuses actions de préservation, d'étude et de valorisation grand public y sont conduites dans le cadre du plan de gestion, document qui recense les actions à effectuer dans les 10 prochaines années pour atteindre les objectifs fixés par le comité de site.

Une fréquentation très importante du site de la Molière.

Le sommet de la Molière est un site soumis à la pression d'une fréquentation très forte : près de 100 000 visiteurs et 15 000 véhicules s'y sont rendus en 2020. Les communes, propriétaires des terrains et des accès, et le Parc naturel régional du Vercors, gestionnaire de cet espace s'interrogent sur la capacité de ce site à accueillir une telle fréquentation sans dommage pour la qualité des visites, des milieux et des espèces faune et flore.

Ainsi, à l'initiative de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, un cycle de participation citoyenne sera organisé durant l'année 2021 pour réfléchir ensemble à l'avenir de ce site d'exception. Une soirée débat organisée le 6 avril dernier en visio-conférence a permis d'échanger avec les acteurs du site (randonneurs, éleveurs, chasseurs, naturalistes, forestiers, gestionnaires...) et les habitants.

La réflexion devra se poursuivre durant les prochains mois au sein de groupes de travail pour trouver des solutions viables et acceptables par tous. ■

L'ALPAGE, UN ESPACE PARTAGÉ

Le Vercors est connu pour son écrin de verdure et sa grande diversité de paysages. Autrefois, appelé la "forteresse", les falaises abruptes qui entourent notre territoire en sont une illustration. C'est au cœur de cette forteresse que se trouvent, en altitude, les alpages. Ces espaces de verdure, qui durant l'été, accueillent les animaux.

La commune d'Autrans-Méaudre en Vercors fait partie des 4 montages. Située sur un plateau verdoyant, la zone est propice à l'agriculture. Les parcelles souvent situées sur le plat du vallon permettent aux agriculteurs d'accéder aux pâturages avec du matériel agricole et aussi de récolter foin et céréales pour nourrir les animaux l'hiver.

Néanmoins, l'été les alpages s'avèrent indispensables à l'alimentation des animaux.

C'est un enjeu essentiel pour le maintien de la ruralité et pour la pérennité des exploitations ! Tradition ancestrale, les alpages ont été façonnés par les paysans afin de maintenir une activité agricole viable et autonome en fourrage.

Mais l'alpage, entretenu naturellement depuis des centaines d'années par les troupeaux, n'est pas que source d'alimentation aux bêtes et ressource pour les agriculteurs. Il est essentiel pour le maintien des espaces ouverts et la biodiversité floristique et animale.

Dans des zones comme celle classée Zone Natura 2000 de l'alpage de la Molière, la mise en place d'un ENS (Espace Naturel Sensible) a permis de retrouver des espèces protégées telles que le Tétrás Lyre et la Tulipe sauvage (emblèmes du Parc du Vercors).

Les alpages sont aussi un atout pour l'attractivité et la qualité de vie de notre territoire. Modelés et entretenus par le monde agricole, ils attirent de plus en plus le promeneur local ou citoyen en weekend.

Cohabitation parfois difficile. Certains alpages peuvent être « pris d'assaut » aux beaux jours par des hordes de personnes qui, de part leur nombre et parfois leur attitude ou méconnaissance, viennent altérer l'aspect et la bonne préservation des sites. Cohabitation avec les chiens de berger et les troupeaux, dommage aux paysages, piétinement de certaines espèces protégées, perturbation des habitats naturels... sont autant d'éléments de controverse pour un espace partagé. ■

* Le dossier

CRÉATION D'UNE RÉGIE DE CHAUFFAGE URBAIN UN APPROVISIONNEMENT EN BOIS 100 % MAÎTRISÉ

Autrans-Méaudre en Vercors est la première commune forestière de la Région Auvergne Rhône-Alpes. La valorisation de la forêt (bois d'œuvre et bois énergie) est inscrite dans son ADN. A l'heure de la transition énergétique et du développement de la commune nouvelle, le regroupement des trois chaufferies existantes dans une régie de chauffage urbain a fait consensus au sein du conseil municipal.

TROIS RÉSEAUX DE CHALEUR BOIS SUR LA COMMUNE

Fort de ses mandats d'élu de Méaudre depuis 1995 et de Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors depuis 2016, Hubert Arnaud connaît bien l'histoire locale. Il revient sur l'historique de ces réseaux de chaleur.

EN 2004, les élus d'Autrans, particulièrement visionnaires, ont décidé au regard des richesses forestières de la commune de passer au chauffage au bois dans le cadre d'un réseau de chaleur, Autrans 1, alimentant des bâtiments communaux et la Maison Brunel.

EN 2008, alors que le prix du fuel commence à flamber, les élus de Méaudre font installer à leur tour une chaudière bois et un réseau de chaleur desservant des bâtiments communaux et les logements HLM. Une chaudière fuel prend le relais en cas de panne ou de surconsommation.

EN 2017, la chaudière bois du réseau Autrans 1 étant hors d'usage, le projet de rénovation est confié à une agence qui en assurera la conception-réalisation. En 2017-2018, seules les chaudières fuel ont fonctionné.

EN 2018, la rénovation est lancée avec l'installation de deux chaudières bois, de différentes puissances, qui s'autorégulent suivant les saisons. La seule chaudière fuel, conservée en cas de panne, n'a pas tourné depuis 2018.

EN 2019, dans la foulée de la rénovation d'Autrans 1, une étude est lancée pour la création suivant le même modèle d'un nouveau

réseau de chaleur bois, Autrans 2, reliant le Centre nordique communal, l'Afrat et le Chalet militaire.

EN 2020, après de nombreuses pannes de la chaudière fuel au Centre nordique, les travaux du réseau Autrans 2 sont réalisés.

LE 1ER FÉVRIER 2021, la chaufferie bois Autrans 2 est mise en service.

Aujourd'hui les deux hangars couvrent 100 % des besoins des trois réseaux de chaleur soit 3 870 MAP/an (m³ apparent) unité utilisée pour le bois déchiqueté.

Energie livrée (1 MWh = 1000 kWh)	AUTRANS 1	AUTRANS 2	MÉAUDRE
Mairie, écoles, maison des associations	480		
Maison Brunel	95		
Afrat		340	
Centre nordique		293	
Le Chalet Ministère de la Défense		230	
Alpes Isère Habitat (résidence L'Ormeau)			90
Écoles, mairie, salle des fêtes, église, cure			423
TOTAL en MKh	575	863	513

Source : KAIROS Ingénierie



Hangar bois de Méaudre



Plaquettes bois

Silo bois d'Autrans 2

ZOOM SUR LA RÉGIE DE CHAUFFAGE URBAIN

Après des délibérations votées à l'unanimité par le Conseil municipal en novembre et décembre 2020, la régie de chauffage urbain d'Autrans-Méaudre en Vercors a été créée le 1er janvier 2021.

Régie à autonomie financière sans personnalité morale, elle est administrée sous l'autorité du Maire et du Conseil municipal, par un Conseil d'exploitation (5 membres), son Président Alain Claret, élu communal membre de la commission agriculture/forêt et travaux, et sa Directrice Cécile Touraille également Directrice générale des services.

SES MISSIONS

L'activité de distribution d'énergie calorifique par réseau constitue un service public industriel et commercial.

Dans le cadre de l'exploitation de ce service, la régie a pour objet :

- la construction et l'extension des réseaux de distribution de chaleur sur la commune ;
- l'exploitation des réseaux de distribution de chaleur sur la commune ;
- la gestion du service public et la relation aux abonnés ;
- le renforcement des ouvrages des réseaux et des équipements afférents après approbation par le Conseil municipal.

La finalité est de baisser les coûts de chauffage en utilisant du bois local, et de réduire le recours aux énergies fossiles et les émissions de CO².

Avec la fusion des deux communes et la mutualisation des services, les élus ont à cœur d'optimiser la ressource forestière et les circuits courts, et d'être performants en terme d'énergies renouvelables, souligne Cécile Touraille la Directrice de la régie.

Un bilan énergétique des bâtiments communaux permettra d'établir des recommandations pour générer des économies. On proposera également aux abonnés privés des préconisations de travaux et d'usage.

SON FONCTIONNEMENT

La régie possède un budget spécifique en annexe du budget principal de la commune.

Elle s'approvisionne en MAP (m³ apparent de plaquettes) au service bois et forêts de la commune. Elle facture trimestriellement à



Dernière réalisation - chaufferie d'Autrans 2

chaque abonné le montant de sa consommation comprenant une part fixe d'abonnement et une part variable en fonction de la consommation réelle.

L'objectif de la régie est d'équilibrer son fonctionnement et de réinvestir pour l'entretien et l'évolution des réseaux de chaleur.

Un tableau de bord prenant en compte toutes les étapes de la transformation du bois énergie en chaleur (sélection du bois, coupe, débardage, transport, broyage, stockage, livraison aux silos, ...) permet de déterminer le prix du MAP. Le budget principal, le budget bois et forêt et le budget chauffage urbain sont sollicités.

UNE GESTION MAÎTRISÉE DU COÛT DE LA CHALEUR

La limite de la régie est la capacité de la forêt communale à produire du bois énergie, et des hangars bois à stocker. L'ONF doit établir un chiffrage précis de la ressource. Un point d'équilibre pérenne entre production locale et consommation d'énergie doit être atteint.

Alain Claret, le Président de la régie, a été d'emblée intéressé par ce projet dans l'air du temps qui valorise le bois énergie et le renouveau de la forêt. Vu le cours très bas du bois d'œuvre depuis plusieurs années, la forêt est une rente qui se dévalue au fil du temps. Le bois énergie peut contribuer à l'équilibre des revenus forestiers, nous dit-il. ■

Synthèse des Investissements	AUTRANS 1		AUTRANS 2	MEAUDRE	TOTAL HT
	CRÉATION 2004	RÉNOVATION 2018			
Coupe, transport & fabrication plaquettes	62 000 €	80 000 €	107 000 €	67 990 €	316 990 €
Equipements chaufferie	37 352 €	76 300 €	77 000 €		
Réseau de chaleur	28 622 €	-	95 000 €	189 217 €	562 000 €
Sous-stations	16 008 €	17 000 €	25 500 €		
Bâtiment & silo	90 562 €	16 500 €	135 000 €	124 716 €	366 778 €
Ingénierie, études, divers	19 400 €	24 200 €	58 600 €	45 000 €	147 200 €
TOTAL	253 944 €	214 000 €	498 100 €	426 923 €	1 392 967 €
SUBVENTIONS	196 810 €	-	373 765 €	199 458 €	770 033 €

Source : KAIROS Ingénierie

LES + DU PROJET

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES

- Création de 5 emplois permanents sur la filière bois ;
- Économie potentielle de 45 000€/an de dépenses énergétiques par rapport à l'utilisation du fuel ;
- Réduction de 290 tonnes de rejet de CO² /an, l'équivalent de 144 voitures parcourant 15 000km/an ;
- Autonomie des bâtiments communaux renforcée.

RÉSEAU AUTRANS 2

Témoignage d'une abonnée Martine Chaléné, directrice de l'Afrat

“ Nous attendions avec impatience ce nouveau réseau de chaleur. Jean Faure, président fondateur de l'Afrat, souhaitait depuis longtemps que nous nous équipions d'un chauffage qui valorise le bois local comme il l'avait fait lorsqu'il était maire d'Autrans lors de la création du premier réseau de chaleur en 2004. Par ailleurs, notre chaudière fuel très ancienne connaissait de nombreux problèmes. Nous avons signé un contrat avec la régie de chauffage urbain qui s'engage à nous fournir un volume moyen de Kilocalories (estimé suivant une étude) pour chauffer le centre de formation et le gîte (100 lits touristiques). Nous achetons ce service à un prix qui comprend la matière première, l'entretien du réseau et le remboursement de l'emprunt. Globalement le coût est un peu supérieur au chauffage fuel mais avec un équipement neuf et aucun souci d'entretien. **Ce projet durable et adapté au territoire correspond aux valeurs de l'Afrat. La création de ce réseau de chaleur dans le cadre d'un partenariat public/privé s'est présentée comme une évidence, la collaboration avec la municipalité a été constructive et efficace pour aboutir à une belle réalisation !** ”

FOCUS SUR LA FORÊT COMMUNALE D'AUTRANS-MÉAUDRE EN VERCORS

La forêt communale d'Autrans-Méaudre est une forêt publique. Elle relève du régime forestier français mais n'est pas une forêt domaniale, sa gestion n'est donc pas obligatoirement pilotée par l'Office National des Forêts.

Elle s'étend aujourd'hui sur 4 544 ha. Une superficie importante en comparaison des 7 789 ha de l'ensemble de la surface communale. Grâce à son exploitation, 14 000 m³ par an, **Autrans-Méaudre en Vercors est classée première commune productrice de la Région Auvergne Rhône-Alpes.**

Quelles essences peuplent notre forêt ? Les résineux sont majoritaires : sapins pectinés, épicéas. Elle abrite en moindre proportion des feuillus, essentiellement des hêtres. Son renouvellement repose sur la régénérescence naturelle. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de plantation d'arbres et la forêt reproduit elle-même et librement ses plants.

La rotation d'une parcelle exploitée est d'environ de 10 à 30 ans. Les bois sont destinés, pour ceux qui sont de bonne qualité, à être transformés en bois d'œuvre (charpente, construction bois). Ceux de qualité médiocre, « le bois blanc », est transformé en bois pour palettes pour le transport ou en plaquettes et granulés pour les chaudières. (cf. dossier).

L'économie du marché du bois est actuellement fragilisée par l'apport massif de grumes d'importation des pays de l'Est ou du Nord dont le prix concurrence fortement le marché du bois local. Les dernières ventes aux enchères départementales ont montré la désaffection des scieries pour le bois local. Mais celui-ci reste d'une qualité supérieure et ce désintérêt pourrait n'être que temporaire. Néanmoins cette concurrence impacte directement les finances de notre commune lorsque l'on compare les revenus liés à la vente du bois sur les 5 dernières années. ■



Bâtiments de l'Afrat

* Participation citoyenne

UNE BELLE MOBILISATION



Depuis le **premier Café citoyen** en septembre dernier, nous n'avons pas eu l'opportunité de nous réunir à nouveau pour cause de restrictions sanitaires. Néanmoins plusieurs expériences de Participation Citoyenne ont pu être mises en place et pour certaines le travail a déjà pu commencer :

1 → L'**installation du Conseil Municipal des Jeunes** est maintenant opérante. Regroupant une vingtaine de jeunes très motivés du CM2 au Collège, il s'est réuni à plusieurs reprises et s'est emparé de nombreux sujets concrets.

2 → Ce sont **9 groupes de projet** associant élus et citoyens qui se sont mis en place. Une quarantaine de citoyens volontaires, et plusieurs jeunes du CMJ se sont mobilisés pour travailler au sein de groupes de travail proposés par les différentes commissions. Ils participeront à la mise en action de projets pragmatiques concernant la vie et le développement de la commune (c.f article sur l'organisation de la journée écocitoyenne). Un point sera fait régulièrement dans les prochaines parutions du « En Direct » ou de « L'Echo de nos Villages » sur l'avancement de ceux-ci.

3 → Une nouveauté : le Conseil Municipal a voté un **premier « Budget participatif »**. Une enveloppe financière qui permettra à des groupes ou collectifs d'habitants de mener à bien, pour la commune, un projet qui leur est cher. Toutes les explications sur le fonctionnement, le dépôt des candidatures et les règles de gouvernance ont été

publiés dans le dernier « En Direct ». Nous espérons ce budget comme incitation à un foisonnement d'idées nouvelles !

4 → En partenariat avec le **Parc naturel régional du Vercors**, gestionnaire de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Molière-Sornin, un webinar ouvert aux habitants a été organisé le 6 avril dernier pour échanger sur les problèmes de sur-fréquentation du site de la Molière (cf. page 7). Suite à quoi, des groupes de travail, associant les habitants, ont été créés afin de réfléchir et proposer des solutions concrètes d'organisation de la fréquentation qui pourraient être expérimentées dès cet été

5 → Enfin, la commune a missionné un bureau d'études pour l'accompagner dans la **réflexion sur l'avenir du site des Ecouges et du Village Olympique à Autrans**. Celui-ci est notamment mandaté pour organiser, si les conditions sanitaires le permettent, une large concertation avec les habitants avant l'été.

Restons vigilants. Nous avons hâte de nous réunir à nouveau. ■

LA PREMIÈRE ÉDITION DE LA JOURNÉE ECO-CITOYENNE

Le groupe de projet de la journée Eco-Citoyenne, constitué de 2 enfants du conseil municipal des jeunes, de 5 habitants de la commune et de 4 élus se réunit régulièrement pour vous proposer une journée ludique.

Pour se déplacer entre les 6 ateliers proposés, le vélo ou tout autre moyen de transport doux seront de rigueur.

En effet, une **chasse au trésor** sur le tronçon de la Via Vercors entre Autrans et Méaudre fera le lien entre différents ateliers sur les deux villages, avec au programme des thèmes sur le tri des déchets et le compost, l'eau, la zone humide de Méaudre, des jeux en bois ainsi qu'une sensibilisation à la forêt et à l'exploitation forestière.

Au terme de cette journée, un goûter sera offert par la Mairie au parc Magdeleine Durand ainsi que des lots pour récompenser les vainqueurs de la chasse au trésor.

Ce sera également le moment pour la commission participation citoyenne de la commune, de présenter **les projets proposés au titre du budget participatif**. ■



A VOS AGENDAS

SAMEDI 29 MAI 2021 - 10 À 16H

RDV POUR UNE CHASSE AU TRÉSOR SUR LA VIA VERCORS ENTRE AUTRANS ET MÉAUDRE.



AU PROGRAMME : tri des déchets et compost, l'eau, la zone humide de Méaudre, des jeux en bois, sensibilisation à la forêt et à l'exploitation forestière.



* Portraits

VERT TACOT : UNE AUTO-ÉCOLE MAIS PAS QUE....



La rencontre s'effectue dans les bureaux de cette auto-école située en plein cœur du village de Méaudre. Diplômée en management et gestion de projets, **Laetitia**, la propriétaire, détaille son itinéraire : mère de deux grands enfants et originaire de Rouen, elle s'est investie pendant plusieurs années dans l'animation sociale et populaire avant de réussir ses examens de monitrice d'auto-école. C'est en 2015 que Laetitia arrive sur le Vercors pour prendre la direction du centre de vacances « Les Epicéas ».

En 2018 **elle reprend en gestion une auto-école de Villard de Lans**, avant de la transférer sur la commune en juillet 2020,

fière de ramener cette activité dans la commune 40 ans après la première.

Dans une démarche dynamique d'innovation, **l'auto-école Vert Tacot** propose, en plus des services « standard » de formation à la conduite (permis B, conduite accompagnée, conduite supervisée, perfectionnement à la conduite post permis), **tout un panel de services**: déplacements pour récupérer les élèves chez eux, voyages pédagogiques à la journée (circuit itinérant à plusieurs conducteurs), journées de remise à niveau pour les associations de personnes âgées en partenariat avec un opticien, le permis à 1€/jour, l'utilisation du CPF (Compte

Personnel de Formation) pour financer le permis dans le cadre d'une formation.

Soucieuse du suivi de ses élèves, Laetitia qui travaille seule, reste particulièrement attachée à leur connaissance, leur parcours, leur réussite...

Nouveauté cette année 2021 : un second véhicule équipé d'une boîte automatique, permettra des formations complémentaires plus courtes et donc moins chères, de répondre à l'évolution de la demande du marché, plus de liberté pour les conduites accompagnées, et un meilleur respect de l'environnement grâce à un véhicule hybride.

Le Coronavirus ? Laetitia a mis en place un protocole spécifique : nettoyage, désinfection et aération entre chaque candidat, responsabilisation des présences, port du masque obligatoire.

Les résultats sont déjà au rendez-vous : le pourcentage de réussite aux examens a doublé en 2 ans !

Contactez VERT TACOT par mail pour convenir d'un premier rendez-vous :

✉ contact.vert.tacot@gmail.com

et sur son site internet :

🌐 <https://titnol.autoecolectes.site> ■

DE NOUVEAUX PROJETS À L'AGENCE BEROUD IMMOBILIER

Accueilli dans un bureau de l'agence à Autrans, Frédéric Ufarté, son nouveau directeur, retrace **l'histoire de cette reprise d'activité**.

Sur le massif du Vercors depuis toujours, Elise Bagot, sa compagne, et lui-même ont créé l'agence VDL IMMOBILIER en 2009. Située dans la rue piétonne de Villard-de-Lans elle propose l'ensemble des services immobiliers, dont celui fortement développé de syndic. Rien ne prédisposait ce couple déjà bien occupé à reprendre l'agence BEROUD IMMOBILIER sur notre commune. C'est au fil d'une discussion de fin de journée avec Marie-Aleth, ancienne gérante aujourd'hui à la retraite, que l'opportunité s'est présentée, pour finalement se conclure en août 2020.

En insistant sur la complémentarité des deux agences, Elise et Frédéric entendent conserver les noms, la personnalité et l'indépendance de chacune.

Ils souhaitent développer une offre de syndic sur l'agence BEROUD IMMOBILIER prin-

cipalement axée sur la transaction et la location, valoriser la qualité des services de proximité et réactivité, forts de leur expérience sur Villard-de-Lans qui gère une vingtaine de copropriétés.

Les objectifs sont clairement définis : moderniser les visuels de l'agence par un nouveau site internet, un nouveau logo, une communication plus marquée via les réseaux sociaux, tout en conservant la dynamique d'une agence immobilière locale indépendante, accessible et ouverte toute l'année, proche de ses clients et des réalités et besoins du marché de proximité.

Le bilan d'une saison hivernale supérieur aux prévisions, des réservations pour la saison estivale, les premiers contacts pour la gestion de syndic et un service transaction toujours aussi actif sont d'autant d'indicateurs qui prédisent un bel avenir.

En ces temps de pandémie, il n'a pas été possible d'inaugurer cette reprise d'activité en invitant l'ensemble des acteurs de la commune.

Ce n'est que partie remise, l'équipe espère fêter le premier anniversaire avec vous dès l'été prochain ! ■



BILAN DE SAISON 2020/2021

UNE FRÉQUENTATION HISTORIQUE POUR LE NORDIQUE...

En raison de la situation anxiogène liée à la crise sanitaire et malgré la fermeture des remontées mécaniques, l'appel de la montagne, pour de nombreux citadins, a été fort. Changer d'air !

Le ski de fond a connu un hiver historique en terme de fréquentation et de chiffre d'affaires. Jamais nous n'avions connu une telle activité depuis la mise en place de la redevance pour l'accès aux pistes. Le vieil objectif ambitieux de l'époque, pendant de longues années, était d'atteindre les 3 Millions de Francs. Cette année a généré 850 000 € soit 5,5 Millions de Francs !

Une moyenne sur la saison de 600 forfaits vendus par jour ; plus de 2 000 sur les journées record !

Et cette fréquentation exceptionnelle restera-t-elle passagère ? Devrions-nous espérer retrouver après cette pandémie une nouvelle clientèle qui a découvert nos villages et tout ce que notre territoire peut leur offrir ? La question est posée. ■

	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020	Moyenne 3 dernières saisons	2020/ 2021	% 2020/2021 Moyenne 3 dernières saisons
CA en K€	527	543	378	483	850	+ 76 %
Nombre de Titres Edités	41 182	41 198	32 128	38 169	69 575	+ 82 %

AU GLOBAL, UN IMPACT FINANCIER IMPORTANT....

Le surplus d'activité du côté du nordique ne doit pas cacher le **déficit économique total** puisqu'il est estimé à -71 % sur le territoire des 4 montagnes par rapport à la saison 2018/2019 ! (Note : la comparaison est faite sur 2018/2019, dernière année complète sans impact COVID).

Sur le budget des Remontées Mécaniques, les aides nous ont permis d'autoriser le chômage partiel sur le personnel saisonnier et permanent. Pour une personne en chômage partiel total, la régie n'a eu à sa charge uniquement que le paiement des congés payés.

Un dossier de demande d'attribution du « fond de solidarité » est aussi en cours pour les remontées mécaniques. Mi-mars la Commission Européenne a fait savoir qu'elle validait le dispositif d'indemnisation des exploitants français de remontées mécaniques. Nous attendons la publication du décret français et des arrêtés l'accompagnant.

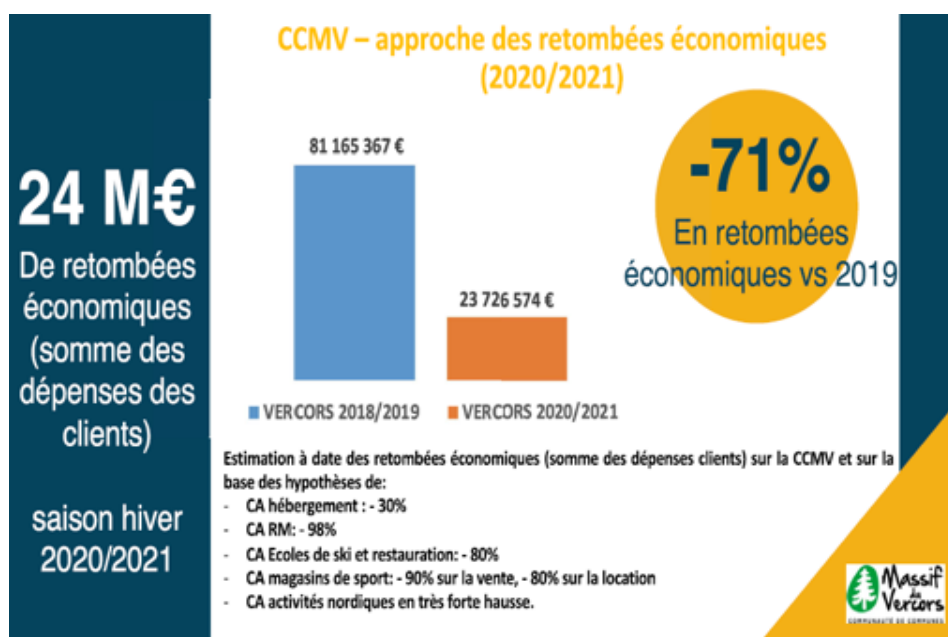
Cette aide est calculée à hauteur de 49 % de la moyenne des recettes des années civiles 2017,2018 et 2019. Les charges fixes sont estimées à 70 % du CA. L'état nous reverse 70 % de cette somme, soit pour la régie 720 000 €. (Pour information le CA moyen sur les 7 dernières saisons était de 1 700 000 €). Cette somme devrait partiellement couvrir nos charges fixes qui, même sans exploitation des domaines alpins cet hiver, restent récurrentes. **Espérons que nous obtiendrons la réouverture des remontées mécaniques pour cet été.** ■

PLUS DE RECETTES, MAIS AUSSI PLUS DE DÉPENSES...

Nous nous attendions à une explosion du nordique. Dès le premier week-end d'ouverture, confinés avec une autorisation de sortie de 3h à 20 km de chez soi, les fondeurs ont répondu présents, attirés par une envie forte de sport et de nature. Il nous a donc fallu gérer la sur-fréquentation, les flux, la désinfection des bâtiments... et doubler les effectifs en faisant appel aux saisonniers des remontées mécaniques qui se trouvaient malheureusement en activité partielle. La masse salariale a donc augmenté considérablement.

Le second défi fut aussi la répartition de la clientèle sur l'ensemble de notre domaine pour éviter de trop gros attroupements. Et son entretien régulier afin de maintenir le maximum de pistes ouvertes. Nous avons damé régulièrement Davière, ouvert exceptionnellement la piste des Pichieres, bullé la plaine Autrans-Méaudre pour la garder ouverte le plus longtemps possible, créé un Nordic Park sur le domaine Alpin du Chate-lard. L'enneigement exceptionnel nous a aidés à rester ouvert à 100 % jusqu'à fin février. Des frais de damage bien importants en comparaison à une saison « normale ». A titre d'exemple, une heure de damage est estimée à 160 € (carburant, chauffeur, amortissement de la machine, entretien). Nous en totalisons cette saison 2 200 h.

Avec la limitation du nombre de places dans les navettes, il a fallu augmenter la rotation des véhicules pour maintenir le même service. Le budget « Navettes » lui aussi a été impacté directement par cette situation inédite. Nous avons essayé de faire au mieux, mais l'affluence des visiteurs n'a pas pu empêcher les navettes d'être surchargées. ■



* Tourisme

UN JOLI DYNAMISME COLLECTIF...



La diversification des offres touristiques engagée depuis plusieurs années a certainement aidé la moyenne montagne à limiter la casse d'un hiver sans ski alpin.

Notre station AMV a pu, pour les vacances d'hiver et les week-ends de mars, offrir le tubing et la zipline. Cette dernière, ouverte 3 jours/semaine, sans la possibilité de monter en télésiège, a su conserver son attrait. L'ensemble des créneaux ont été réservés.

Cette saison particulière nous dans l'objectif d'offrir plus d'activités à notre clientèle, dans des domaines variés... et qu'elle réponde présente.

Nous devons aussi remercier l'ensemble des prestataires privés qui ont su contribuer à la réussite de cette saison notamment les ESF, la Foulée Blanche mais aussi la Speed Luge, les loueurs de Fat'Trott, Fat bike. Merci à l'ensemble des socio-professionnels !

L'OTI a également apporté sa pierre à l'édifice en proposant des animations tout en respectant les mesures sanitaires.

Et enfin nos remerciements seraient incomplets sans saluer l'investissement des agents de maintenance et de nettoyage qui effectuent leur travail attentifs au protocole sanitaire.

Joli retour médiatique aussi avec de nombreux articles dans le Dauphiné Libéré, des reportages radio (France Bleu, France Inter, France Info, France Culture...) et télé (France 2, France 3, M6), et la météo des neiges sur TF1...

Un beau dynamisme collectif pour notre station qui a porté ses fruits. ■

POURQUOI UNE TAXE DE SÉJOUR ?

La taxe de séjour est destinée à améliorer l'accueil touristique du territoire. Dédiée au financement des actions de promotion touristique, elle permet de soutenir les manifestations, d'améliorer l'accueil, ou encore de mettre en place des aménagements touristiques qui profiteront à nos visiteurs et à nous tous.

La taxe de séjour est payée par les touristes (par personne et par nuit) auprès des hébergeurs sur un tarif fixé par la collectivité.

Son montant varie en fonction du type et du classement de l'hébergement.

L'hébergeur est en charge de sa collecte et de son reversement à la collectivité 2 fois par an.

Pour en faciliter le prélèvement et le reversement, trois améliorations ont été instaurées en 2021 :

- la période de collecte se fait sur une année civile complète et non plus à cheval sur 2 années ;
- deux périodes de reversement de 6 mois en juillet et en janvier ;
- un taux unique de 3% hors taxe additionnel applicable dans les hébergements en attente de classement ou sans classement.

Un cabinet spécialisé a été délégué par la commune pour la collecte de la taxe depuis le 1/01/2019. Au-delà de la mise en place

d'une taxation d'office pour les mauvais payeurs, le cabinet Caroline Barbey a su créer du lien avec les hébergeurs, rationaliser le suivi, automatiser les déclarations et fournir un suivi rigoureux aux élus et aux services de la mairie. Une amélioration qui se lit dans l'augmentation régulière des collectes sur ces dernières années.

2016 : 88 000 € - 2017 : 56 500 € - 2018 : 95 000 € - 2019 : 103 000 € - 2020 : 129 000 €.

En 2021 la taxe de séjour sera utilisée pour le balisage, la signalétique 4 saisons des activités outdoor, l'aménage-

ment d'une aire de camping-car sur Méaudre et l'amélioration de l'offre vélo sur la commune (amélioration de l'existant, stations de lavage...).

Retrouvez tous les détails sur :
🌐 www.autrans-meaudre.fr

Renseignements : Barbey Consulting
✉ taxedesejour@autrans-meaudre.fr ■



Station services camping-cars d'Autrans

MÉAUTRANSITION

UN HIVER RICHE EN ENSEIGNEMENT

Bouger, découvrir... les attentes de la clientèle touristique sont finalement simples.

Et notre territoire a su valoriser ses atouts et varier les propositions d'accueil.

Le constat est fait : le Vercors est attractif, sa notoriété accrue et ce, malgré la fermeture des pistes d'alpin.

Recevoir autant de touristes n'est pas sans conséquences: la concentration aux départs des pistes, la pollution, la saturation des parkings, la circulation difficile jusqu'à Grenoble.

Devons-nous continuer à accepter de voir défiler des norias de camions remplis de neige ou encore l'installation d'enneigeurs artificiels ?

Il est maintenant grand temps de se poser et de réfléchir, à Autrans-Méaudre, mais plus globalement à l'échelle de la CCMV et du PNRV pour construire un projet de développement soutenable pour notre Territoire.

En concertation avec les citoyens, prenons le risque de dessiner le Vercors de demain, faire les bons choix pour le bien commun. Cela mérite qu'on en discute !

La suite sur :
<https://meautransition.home.blog/>

AUTRANS- MÉAUDRE AVEC VOUS

LA COVID.....OUI MAIS PAS QUE !

Malgré un contexte sanitaire exceptionnel, le conseil travaille, gère et se projette pour les jours meilleurs.

De ce fait, les propositions électorales avancées durant la campagne pour associer largement la population aux grandes orientations n'ont pu être déployées...alibi pour certains, opportunité pour d'autres, mais regrets pour nous.

Malgré le petit nombre de nos représentants, nous sommes parvenus à faire valider par le conseil un mode de fonctionnement plus communiquant entre les différentes commissions et donc une meilleure information de l'ensemble des élus, Un règlement intérieur a été validé, les commissions s'ouvrent vers les usagers, des groupes de travail se forment.

Cette première année de mandature doit permettre aux élus d'apprendre à se connaître, à se faire confiance.

Certes, les choses avancent mais il semble important que la liste majoritaire ait bien conscience que des progrès sont encore à faire en particulier dans la capacité de savoir travailler en équipe et de savoir déléguer plus largement les responsabilités lorsque le conseil a validé une décision.

L'aménagement du site des Ecouges et Maeva auquel la population doit être associée est l'un des objectifs de l'ensemble de l'équipe municipale.

C'est avec impatience que nous espérons pouvoir bientôt vous retrouver et assurer plus efficacement notre rôle : porter et défendre les aspirations des citoyens auprès de « l'exécutif » auquel malheureusement, la majorité n'a pas souhaité nous associer.

AUTRANS- MÉAUDRE DEMAIN

LE TRAVAIL CONTINUE

Malgré les difficultés le travail du Conseil Municipal continue.

Fidèles à notre programme et avec détermination nous avançons. Et ce avec tous ceux qui le souhaitent :

- les commissions ouvertes aux citoyens sont en place et vous êtes nombreux à avoir proposé votre implication ;

- le conseil municipal des jeunes s'est déjà réuni, et très actif, les idées fusent de tous côtés ;

- le premier « budget participatif » a été voté. Nous attendons les propositions de projets des citoyens, des associations ou de collectifs ;

- avant l'été nous organiserons une consultation citoyenne sur l'urbanisme aidés par un bureau d'études.

Conformément à nos engagements de campagne aucun domaine, qu'il soit économique, social, ou culturel ne sera mis de côté.

Vous nous avez élus et votre confiance sera respectée.



CARTE AM'i

Ne remisez pas votre carte forfait au placard cet été.

La carte AM'i reste valable pour toutes les activités proposées par la commune : Descente tubing, Zipline Vercors, piscines.

Facile à recharger, facile à utiliser... votre AM'i toute saison !

Toute les infos et achat possible sur :

www.autrans-meaudre.com



Tous les événements et animations de l'été sont détaillés sur :
www.autrans-meaudre.com

* Etat civil

En application des directives de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), seuls apparaissent les actes de naissance et de mariage dont la publication est autorisée par la famille.

NAISSANCES

2 novembre 2020 Calhoun BAZOGE
né de Yacine BAZOGE et Karine JOUBERJEAN

2 janvier 2021 Léo MARECHAL,
né de Cédric MARECHAL et Elsa PERRIN

13 janvier 2021 Dounia TISSOT BOURBIA,
née de Ludovic TISSOT et Nawal BOURBIA

14 janvier 2021 Lucie, Julia BONNION,
née de Victor BONNION et Marion RATEL

18 janvier 2021 Elina, Lya VIOLEAU,
née de Thomas VIOLEAU et Jérôme ALLEMAND

MARIAGES

12 septembre 2020 Maud MASSON
et Vincent SALMON

5 décembre 2020 Florence CORBALAN
et Jean-Pierre GUILLOTEAU

16 janvier 2021 Bruno LAURENT
et Armelle GEFFROY

DÉCÈS

19 novembre 2020 Jeannine ROCHAS

28 novembre 2020 Gérard JOUBERT-BOUSSON

8 décembre 2020 Louise CHABERT
née RECOLLIN-BELLON

4 janvier 2021 Serge VAUMOUSSE

8 janvier 2021 Marie-Louise BONNIEL née NAUDIN

27 janvier 2021 Christian GAILLARD

29 janvier 2021 André COING

18 février 2021 Andrée DIMIER née BERLIOZ

7 mars 2021 René GUILLERMET



* Permis de construire

DEMANDEUR	ADRESSE DU TERRAIN	VILLAGE	OBJETS DES TRAVAUX
Monsieur LE PALMEC Freddy	Lot les Égalets	Méaudre	Construction d'une maison d'habitation
Monsieur BULLE Olivier	150, route de Villeneuve	Autrans	Construction de deux habitats insolites (chalet fustes)
Madame GOUY Tiffany	Route des Aguiards	Méaudre	Construction d'une maison d'habitation
Monsieur ACCARY Arnaud	49 montée de la Fayolle	Autrans	Surélévation et extension d'une maison individuelle
Madame COLAS Marie-Noëlle	502 route de Méaudre	Autrans	Extension d'un chalet
Monsieur WEICK Pierre	1745 route des Aguiards	Méaudre	Extension d'une maison individuelle
GAEC LA FERME DES VALLONS DE PIAILLON	1589 route de la Croix Perrin	Méaudre	Construction d'une fromagerie avec local de vente + poulailler
Monsieur HAAS Gunther	Impasse du Clos des Noisetiers	Autrans	Construction d'une maison d'habitation
Monsieur CHABERT Denis	Montée de la Fayolle	Autrans	Construction d'une maison d'habitation
Madame GUENAUD Catherine	Route des Combettes	Autrans	Construction d'une maison d'habitation
Monsieur GOUY Didier	2100 route des Aguiards	Méaudre	Construction d'un garage enterré
Madame VERGNAUD-CELASCHI Perrine	44 route de Grenoble	Autrans	Construction d'un kiosque (carrousel)
Monsieur ANSEL Christophe	173 imp. des Enversins	Méaudre	Agrandissement d'un logement dans un corps de ferme

PUBLICATION

Directeur de publication : Hubert Arnaud
Rédaction : commission communication
Autrans-Méaudre en Vercors.

Remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce bulletin. Les articles rédigés dans le bulletin municipal sont le fruit d'un travail collectif des élus et des services.

LES MAIRIES

* Mairie AUTRANS : 04 76 95 32 22
* Mairie MÉAUDRE : 04 76 95 20 16
www.autrans-meaudre.fr
mairie@autrans-meaudre.fr